

Le 31 mars 2026 à 18 heures 30, les membres élus du Conseil municipal de la commune de Saint-Roman de Codières régulièrement convoqué se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Frédéric Pascal, Maire de Saint-Roman de Codières.

Présents : Frédéric Pascal, Luc Villaret, Olivia Delanoë, Cassandra De Young, Pierre Gazin, Adèle Gouleme, Johan Pascal, Mâya Heuze Defay, Robin Jalic, Bérenger Remy.

Absente excusée : Catherine Capietto qui donne procuration à Mâya Heuze Defay

Secrétaire de séance : Adèle Gouleme

Conseil Municipal du 31 mars 2026

Ordre du jour :

1. Validation du conseil municipal du 20 février 2026
2. Dossier filière bois
3. Dossier schéma directeur eau
4. Désignation de 3 membres titulaires et de 3 membres suppléants à la commission des finances
5. Désignation de 3 membres titulaires et de 3 membres suppléants à la commission des marchés publics et appels d'offres
6. Désignation des nouveaux représentants du SIVOM
7. Désignation des délégués au sein de Territoire d'Energie Gard - SMEG
8. Désignation des nouveaux représentants de la collectivité au sein du groupe forestier de Saint-Martial
9. Désignation du nouveau représentant du Parc national des Cévennes
10. Création de fiches de poste pour les agents communaux

Ouverture de séance : Frédéric Pascal, maire de Saint Roman de Codières commence par remercier l'ancienne équipe municipale pour tout le travail effectué.

Approbation du procès verbal du conseil municipal du 21 Mars 2026

1. Validation du conseil municipal du 20 février 2026

Avant validation du conseil municipal du 20/02/2026 des questions sont posées par Cassandra, Olivia y apporte les réponses suivantes :

- Comment s'est passé le rendez-vous du 27/02 pour présenter le projet pastoral de Saint Roman de Codières?

—> Le 27 février 2026 la commune représentée par Luc Villaret et Olivia Delanoë a présenté le projet au comité de programmation du GAL Aigoual Cévennes Pic Saint Loup en vue d'obtenir les financements nécessaires au diagnostic pastoral. Le projet a reçu un avis favorable du comité de programmation avec une note de 16,77/20 pour le montant sollicité (23'366€HT) et le plan financement suivant : 20% pour la mairie (4'673€HT), 16% pour le PNC (3'739€HT) et 64% pour le LEADER (14'954€HT). Le dépôt du dossier de subvention doit maintenant être fait.

Peut-on demander plusieurs fonds européens ? la question ne s'est pas encore posée pour ce dossier. L'équipe municipale doit se renseigner.

- Chantier école pierre sèche : quel est le statut de l'offre de l'Association nationale des Artisans Bâisseurs en Pierres Sèches (ABPS)? Olivia a été contactée par le Parc national des Cévennes et l'Association nationale des Artisans Bâisseurs en Pierres Sèches (ABPS) partenaire du Parc qui propose à la commune d'être le lieu d'accueil d'un chantier école. L'ancienne mandature a prévenu cette association que la commune reste en contact et souhaite être prévenue des prochains stages pour d'éventuels travaux de mur en pierres sèches.

Le conseil municipal du 20 février 2026 est validé à l'unanimité.

2. Dossier filière bois

Ce dossier a été mis à l'ordre du jour pour information et sans nécessité de prise de décision.

La parole est donnée à Luc Villaret, maire précédent qui a porté le projet pendant plus de deux mandatures afin qu'il nous explique où nous en sommes. Il nous parle brièvement de l'intérêt du projet et nous dit que puisque nous sommes nouvellement élus ce dossier n'est plus le sien mais désormais le nôtre en nous renvoyant vers Pierre Gazin qui connaît un peu le dossier.

Pierre Gazin nous explique donc ce qu'il sait du présent de la filière bois dont le but initial est l'entretien de nos forêts en exploitant le bois par sa transformation en plaquettes ou copeaux qui alimenteraient des chaudières.

- Un bâtiment a été construit pour stocker la production de plaquettes.
- Du bois a été acheté pour démarrer l'activité.
- Une entreprise est venue le broyer.

Les difficultés

- Les propriétaires forestiers ont du mal à jouer le jeu en raison du coût des coupes, de l'extraction et de l'acheminement (le bois doit être livré en billes de deux mètres).
- La création d'une Société d'économie mixte est nécessaire pour commercialiser la production.
- Mais la première production est issue de bois acheté ailleurs, ce qui nous éloigne du projet initial.

Quel modèle économique ?

3. Dossier schéma directeur eau

Le maire rappelle qu'il s'agit d'une étude commandée par la commune en 2022, qu'elle a été subventionnée par l'Agence de l'eau et le département, qu'elle arrive à son terme et que si elle n'est pas bouclée dans les deux mois les subventions allouées devront être remboursées.

Notre question est donc : peut-on transmettre les pièces justificatives demandées afin de clôturer ce dossier dans le mois ?

Olivia Delanoë qui a suivi ce dossier commence par nous dire qu'elle se désengage de ce dossier et laisse la place à la nouvelle équipe municipale pour qui l'eau constitue également une priorité. Olivia Delanoë a préparé pour le conseil une note chronologique qui répertorie le travail effectué sur le dossier Eau. Elle a rédigé cette note afin de ne pas perdre de temps pour finaliser cette étude qui est importante pour la commune et notamment pour les secteurs souffrants de pénuries d'eau ou d'une distribution à statut précaire. Elle distribue la note en séance et souhaite que ce document soit intégré à ce procès-verbal (voir annexe).

Afin de compléter ce dossier l'ancienne mandature souhaitait faire une réunion publique en novembre 2025 de restitution du « schéma directeur » avec le bureau d'étude OTEIS, le conseil départemental 30 et l'agence de l'eau. Cette réunion n'a pu se faire par manque de disponibilité du bureau d'étude fin 2025 et début 2026 à cause du droit de réserve électorale effectué par ces organismes.

Comme le précise la note en annexe, les actions suivantes ont ainsi été reportées après la période de réserve électorale : Réunion publique de restitution du « Schéma directeur » par le bureau d'études OTEIS en présence du conseil départemental 30 et de l'agence de l'eau ; et mise en oeuvre de l'étude complémentaire par le bureau d'étude BergaSud. Le bureau d'études OTEIS va être contacté dans les meilleurs délais pour voir la marche à suivre.

4. Désignation de 3 membres titulaires et de 3 membres suppléants à la commission des finances

La commission des finances est ouverte à toutes et tous (élus et habitants).

Le budget doit être bouclé avant le 30 avril 2026.

Personnes voulant faire partie de cette commission au sein du conseil municipal : Luc Villaret, Frédéric Pascal, Johan Pascal, Pierre Gazin, Adèle Goulème, Cassandra De Young.

Personnes voulant faire partie de cette commission présentes dans le public : Jean-Jacques Daudet, Alain Pasquet. Il y aura également un appel pour les habitants intéressés par cette commission.

Prochaine réunion avec la comptable : Jeudi 9 avril à 17h.

5. Désignation de 3 membres titulaires et de 3 membres suppléants à la commission des marchés publics et appels d'offres.

Cette commission des marchés publics et appels d'offres n'est pas obligatoire pour une commune de moins de 3500 habitants. C'est une commission très réglementée qui fonctionne comme un conseil municipal.

Proposition : ne pas créer de commission des marchés publics et appels d'offres :

- 10 pour
- 1 abstention

Cela revient donc à dire que le conseil municipal est dans son intégrité une commission des marchés publics et appels d'offres.

6. Désignation des nouveaux représentant du SIVOM

Le SIVOM, Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple exerce plusieurs compétences.

La structure est actuellement en sursis (Sumène l'a déjà quitté) mais sera sûrement reconduite avec les communes qui le souhaitent.

Candidats titulaires : Robin Jalic / Mâya Euze Defay

Candidats suppléants : Johan Pascal / Pierre Gazin

Voté à l'unanimité.

7. Désignation des délégués au sein de Territoire d'Energie Gard - SMEG

Candidats titulaires : Pierre Gazin / Johan Pascal

Candidats suppléants : Cassandra De Young / Bérenger Remy

Voté à l'unanimité

8. Désignation des nouveaux représentant de la collectivité au sein du groupe forestier de Saint-Martial

Candidat titulaire : Robin Jalic

Candidat suppléant : Bérenger Remy

Voté à l'unanimité

9. Désignation du nouveau représentant du Parc national des Cévennes

Candidat titulaire : Bérenger Remy

Candidat suppléant : Cassandra De-Young

Voté à l'unanimité

10. Création de fiches de poste pour les agents communaux

L'employé communal actuel, Sam Murat, est embauché sous contrat avec la mairie. Il n'existe à ce jour pas de fiche de poste, celle ci est obligatoire.

La secrétaire de Mairie, Séverine Debiée, est employée via le SIVOM et bénéficie donc, via ce syndicat, d'une fiche de poste.

Vote : création d'une fiche de poste pour les agents techniques (actuellement Sam Murat).

- 10 pour
- 1 abstention

11. Rajout : Questions diverses :

Bien ajouter à chaque ordre du jour des conseils municipaux, un point questions diverses ouvertes au public.

1. Un habitant de la commune souhaite louer la bergerie pour diffuser des informations et films sur le logiciel libre. Il n'a pas d'association pour encadrer cet événement et souhaite louer la bergerie le samedi 11 avril. C'est donc un événement personnel public à titre gratuit. La question de la responsabilité se pose lorsqu'on organise de façon privé un événement public. Le conseil décide à l'unanimité d'inviter cet habitant à venir à la bergerie pour son événement. La responsabilité

revient donc à la mairie. Question du public : comment cela se passe dans le cadre des ateliers seniors ? (pour exemple) : il y a un contrat entre la mairie et l'UFCV qui propose ces ateliers.

2. Quel système de communication allez-vous adopter ? Nous sommes en train de mettre en place un outil de communication semblable à Framavox mais plus intuitif et plus facilement accessible sur smartphone. Il est actuellement en phase de test. À long terme si cet outil fait ses preuves à l'échelle de la population il complétera Framavox voir le remplacera. De plus nous allons remettre en place les bulletin municipaux 4 fois par ans qui permettront d'avoir un format papier de ce qu'il se passe au sein de la mairie (compte rendu des conseils, orientation budgétaire...). Olivia souligne l'importance de la remise en place d'un bulletin municipal. Aussi nous utiliserons les panneaux d'affichages présents sur la commune.
3. Peut-on faire une demande pour mettre en place un miroir à l'entrée du chemin du Recodier (lorsqu'on arrive de Sumène) ? Robin Jalic confirme l'aspect dangereux de cette intersection et répond que nous allons solliciter le département quand ils vont venir pour une expertise de chute de pierre. Un rendez-vous est pris.
4. Quand les habitants seront-ils sollicités pour les commissions à venir ? au prochain conseil municipal nous votons le budget ce qui va nous permettre de voter l'ouverture de certaines commissions.

Fin du conseil municipal à 19h32.

Commune de Saint Roman de Codières
Historique ETUDE EAU
Note rédigée par Olivia Delanoë, conseillère municipale,
ex-adjointe 2020-2026 qui a plus particulièrement suivi le dossier

2020-2021 – Commissions et réunions avant lancement de l'étude

- 27 octobre 2020 - Réunion commission annoncée dans le bulletin communal d'août 2020
- 4 déc. 2020 - Réunion avec Jeremy Latge (BE Otéis) - étudier l'intérêt de réaliser une étude eau/AEP (alimentation en eau potable)
- 10 février 2021 – Réunion commission concernant hameau de Bouvet et source Devès - comment clarifier et gérer la distribution d'eau à Bouvet
- 17 février 2021 - Réunion de la commission en présence du CD30 et du BE Otéis - mise à plat des enjeux de l'étude, notamment partage et gestion de sources privées, et renforcement UDI communale

2021-2022 – Définition du cahier des charges de l'étude et demande de subventions

- Juillet à Septembre 2021 - Plusieurs échanges entre la mairie, le CD30 et le BE Otéis à propos du cahier des charges de l'étude et notamment des enjeux relevant des ressources privées alimentant la très grande partie des habitations de la commune (problème de pénurie, gestion ...)

- 9 Septembre 2021 - cahier des charges de l'étude Otéis (version 3) validé – Intitulée : Schéma directeur et zonage d'alimentation en eau potable de la commune de St Roman de Codières – Montant : 24 980 €HT, soit 29 976 €TTC subventions Agence de l'eau et CD30

Les enjeux et objectifs de l'étude tels qu'inscrits dans le cahier des charges de l'étude sont :
Manques d'eau récurrents sur secteurs alimentés par des **ressources privées** -> état des lieux de la situation actuelle sur l'ensemble du territoire afin de proposer des solutions les plus adaptées à la problématique

Principaux objectifs de l'étude :

- État des lieux du patrimoine géré par la commune (**réseau AEP**)
- Recensement des **ressources privées** sur les secteurs à problèmes (vallée du Savel notamment)
- Audit des ressources privées sur le secteur du Savel, et définition des possibilités d'amélioration
- Identification de **ressources potentielles** pouvant être mobilisées
- **Bilan besoins / ressources** actuel et futur sur l'ensemble du territoire communal
- **Etude des solutions** pour optimiser l'alimentation en eau potable des habitations actuellement non desservies et où pénuries
- **Zonage d'alimentation en eau potable** retenu par la commune

- Décembre 2021 - Dépôt par la mairie des dossiers de demande de subventions (Agence de l'eau, Conseil départemental 30)
- Juillet 2022 - Réponses favorables pour les subventions, l'étude peut démarrer

2022 – 2024 – Mise en œuvre de l'étude

- 5 août 2022 – Réunion COPIL (comité de pilotage) de lancement (mairie, CD30, Agence de l'eau, DDTM, ARS, EPTB Vidourle, EPTM Hérault, Otéis, BergaSud)
 - Sept et Oct 2022 - Travail de terrain (2jours) Otéis et BergaSud accompagnés de la mairie
 - o 22 sept : hameau de Bouvet et source Devès, et hameau Peyredier
 - o 24 oct : hameau Savel/la Figuière, source Frégère, source Randous, source du Pré, et autres sources potentielles
 - Oct 2022 à juin 2023 - BE travaille sur diagnostic avec l'aide de la mairie
 - 16 juin 2023 – 2^{ème} réunion du COPIL « état des lieux et diagnostic »
 - 8 nov. 2023 – 3^{ème} réunion du COPIL « scénarios »
 - Nov. 2023 à Fév. 2024 : Echanges entre mairie, CD30 et BE sur : compte-rendu réunion, Rapport étude hydrogéologique, Rapport provisoire diagnostic, ainsi qu'une étude hydrogéologique complémentaire
- Remarque : suite aux rendus et aux échanges, la mairie est encore en attente des scénarios et solutions techniques et juridiques proposés par le bureau d'études

2024 - 2025 – Commissions et enquête de la mairie auprès des habitants

Les résultats provisoires ne paraissant pas satisfaisants au regard des enjeux et objectifs de l'étude, la mairie lance une commission et une enquête pour appuyer les enjeux eau sur la commune et les porter à la connaissance du bureau d'études pour une meilleure prise en compte :

- 17 septembre 2024 : Commission eau/AEP – présence de 23 habitants et, à la demande de la commune, intervention de deux experts hydrogéologues du territoire – un compte-rendu détaillé est rédigé
- 10 décembre 2024 : la mairie envoie un mail aux habitants de St Roman « l'eau manquerait elle à St Roman de Codières » pour mieux cibler une étude complémentaire que doit réaliser le bureau d'étude. Sont attendus des témoignages sur la sécheresse de 2023 par des réponses aux questions : *avez-vous manqué d'eau ? avez-vous dû restreindre vos usages ? avez-vous été témoins de conflits liés au partage de l'eau ? tout simplement avez-vous craint de manquer d'eau ? ou encore auriez-vous trouvé de bonnes solutions à vos difficultés d'approvisionnement ?*
- 20 mars 2025 : envoi d'une note de synthèse « Suite de l'enquête « L'eau manquerait-elle à St Roman de Codières ? » aux habitants – cette note est une synthèse des réponses reçues à la mairie suite à l'enquête lancée le 10 décembre – elle propose des recommandations, conseils et actions ciblées pour remédier aux problèmes liés à l'eau, et pour adapter le cahier des charges de l'étude complémentaire prévue.
La note du 20 mars 2025 a été transmise au bureau d'étude pour qu'elle soit intégrée au rapport d'étude et qu'elle soit prise en compte pour adapter le cahier des charges de l'étude complémentaire

2025 - Finalisation du « Schéma directeur et zonage d'alimentation en eau potable » et du cahier des charges de l'étude complémentaire

- Février 2025 à Novembre 2025 : nombreux échanges entre la mairie, le Conseil Départemental 30 et le bureau d'étude Otéis amenant à différentes versions améliorées de l'étude Schéma directeur et du cahier des charges de l'étude complémentaire
- 14 Novembre 2025 : Version V4 (VF rapport minute) du rapport « Schéma directeur » envoyé par la mairie au bureau d'études
- 25 novembre 2025 : échange mail mairie vers bureau d'études BergaSud concernant les secteurs à étudier pour l'étude complémentaire

L'étude complémentaire (devis BergaSud du 13 octobre 2023, montant 7800€HT, 9360€TTC subvention CD30) a pour objectif de réaliser des profils géophysiques sur des secteurs à enjeux en vue de la réalisation de forages de reconnaissance (réalisation de forages non incluse dans la prestation). Les secteurs à enjeux ont été revus suite à l'enquête auprès des habitants – les sites sélectionnés sont : **Serviel, Figuière, Bouvet, Peyridier.**

Cette étude complémentaire est en attente de mise en œuvre, l'identification précise des parcelles concernées et l'accord préalable des propriétaires concernés est nécessaire. Le financement du CD30 est à utiliser avant août 2026

à réaliser en 2026 :

Les actions suivantes ont été reportées après la période de réserve électorale :

- Réunion publique de restitution du « Schéma directeur » par le bureau d'études Otéis en présence du Conseil départemental 30 et de l'agence de l'eau
- Mise en œuvre de l'étude complémentaire par le bureau d'études BergaSud

En surligné : documents importants